

sûrement très onéreuse. Il va sans dire que nous avons atteint un degré de civilisation où les victimes d'une guerre qui sans être un conflit d'ordre international est désignée comme guerre civile, ne devraient pas devoir refuser le genre de secours humanitaire que des gens étrangers à ce pays cherchent à leur fournir. Il est évident que les gens de cette région ont beaucoup souffert et cette contribution est le commencement du programme d'aide qu'il faudrait prévoir pour les soulager. Je remarque la note de tristesse sur laquelle le ministre termine sa déclaration. Il a dit que nos exhortations en vue d'amener le gouvernement pakistanais à permettre l'acheminement des provisions sous surveillance et contrôle international n'ont pas donné de résultats significatifs. Par l'entremise du ministre, je voudrais supplier le gouvernement du Pakistan de faire tout en son pouvoir pour soumettre la situation à un examen international, car il n'est pas agréable qu'un de nos collègues du Commonwealth fasse si piètre figure aux yeux du monde entier, comme cela semble être le cas. J'espère que, grâce à ses liens d'amitié avec ce pays frère du Commonwealth, le gouvernement n'épargnera aucun effort pour le convaincre d'adopter la ligne de conduite que le ministre expose dans le dernier paragraphe de sa déclaration.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le député de Greenwood (M. Brewin), parlant au nom de notre parti, avait adjuré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) de faire une déclaration comme celle-ci à la Chambre. Au nom du NPD, je tiens à indiquer que nous nous félicitons vivement de cette déclaration. Nous ne doutons pas que, dans son ensemble, le peuple canadien approuvera cette contribution de deux millions de dollars. Comme l'a fait remarquer le député qui a parlé avant moi, nous autres députés, ne sommes pas en mesure de dire si ce montant est suffisant, mais nous espérons que, s'il devait apparaître qu'une contribution plus importante s'impose, le gouvernement se prononcera favorablement.

• (11.20 a.m.)

Je me joins au député de Hillsborough (M. Macquarrie) pour inviter au nom de la Chambre, le gouvernement du Pakistan à prendre en considération les inquiétudes que cette situation suscite à travers le monde et à faire en sorte que ces secours puissent être distribués, dans le cadre d'un contrôle adéquat, à ceux qui en ont besoin.

J'ajouterai seulement qu'à notre avis, le gouvernement du Canada devrait étudier très soigneusement l'appel du premier ministre Ghandi de l'Inde qui demande aux pays du monde de se rendre compte que la situation qui règne au Pakistan, ou au Bangla Desh dans cette région devra faire l'objet d'une solution politique. Les nations du monde devront intervenir et à notre avis, le Canada devrait songer sérieusement à ce problème important et urgent. [Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne pouvait certainement pas rester insensible devant la situation qui existe au Pakistan, relativement aux réfugiés du Pakistan oriental.

Nous sommes heureux, mes collègues et moi, d'entendre l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures informer la Chambre que le Canada est disposé à fournir des secours d'une valeur de deux millions de dollars, comprenant des denrées alimentaires, des médicaments, des fournitures médicales et des contributions en espèces.

Nous sommes également heureux de constater que le

gouvernement prend des dispositions pour que notre Haut-commissaire invite avec insistance le gouvernement du Pakistan à permettre l'acheminement des secours sous surveillance et sous contrôle international approprié.

Nous devons de toute évidence aider à soulager la misère de ces réfugiés, et nous apprécions le geste que le gouvernement pose en ce moment pour leur venir en aide.

* * *

LES TRANSPORTS

L'AUGMENTATION DU TARIF DE TRAVERSÉE NORTH SYDNEY—PORT-AUX-BASQUES—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande aux termes de l'article 43 du Règlement le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion sur une question urgente. Cette question porte sur l'augmentation de 60 p. 100 du tarif pour les voyageurs et les véhicules automobiles sur le transbordeur de l'État qui fait le service entre North Sydney en Nouvelle-Écosse et Port-aux-Basques à Terre-Neuve. Cette majoration du tarif viole l'article 32 des termes de la confédération entre le Canada et Terre-Neuve. C'est une dérogation sans précédent aux normes fixées par le gouvernement pour enrayer l'inflation et un coup odieux porté à l'industrie du tourisme de Terre-Neuve à un moment où 25 p. 100 de la main-d'œuvre de cette province est en chômage. Je propose donc, appuyé par le député de Moncton (M. Thomas):

Que la Chambre décide de surseoir à l'augmentation du tarif du service de transbordeur entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve et de renvoyer l'affaire au comité permanent des transports et des communications.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion proposée par le député de Saint-Jean-Ouest? Elle exige le consentement unanime de la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité. La motion ne peut donc être présentée.

* * *

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL

RENOI DE PÉTITIONS ET DE RAPPORT AU COMITÉ PERMANENT

[Français]

M. Victor Forget (Saint-Michel), appuyé par M. Antonio Thomas (Maisonneuve-Rosemont), propose:

Que les pétitions de *Canadian Pacific Railway Company* et de l'Hôpital Royal Victoria, déposées après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soient déferées au comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le quatrième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le vendredi 28 mai 1971, afin que le comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)